

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA  
ARRONDISSEMENT DE LONS LE SAUNIER  
CANTON DE LONS SUD

Commune de CHILLY-LE-VIGNOBLE

### **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2014**

Présents : DUBOIS F, GRICOURT P, JAILLET J, MEGARD J, NOUVELOT C, PASCOA J, PETITJEAN B, ROBIN M, SAFFREY C, QOCHIH Z, WOLFF JC.

Absents excusés : CROISSANT A, CHAMBARD F (pouvoir GRICOURT Ph), MARTINEZ H (pouvoir WOLFF JC), PICARD M (pouvoir QOCHIH Z).

Mr JAILLET Jérôme a été nommé secrétaire de séance.

---

#### *Ouverture de la séance à 20h00*

Monsieur le Maire fait la lecture au Conseil Municipal du compte rendu de la séance du 04 novembre 2014.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Décision modificative pour le CCAS : ajout accordé à l'unanimité.
- Suppression du Comité National d'Action Sociale : ajout accordé à l'unanimité.
- Subvention voyages scolaires : ajout accordé à l'unanimité.

---

#### Décision modificative du CCAS

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative est nécessaire afin d'équilibrer les recettes et les dépenses du CCAS en raison d'une hausse des demandes de livraisons de repas, non prévues lors de la préparation du budget 2014.

Ainsi, Monsieur le Maire propose une autorisation pour augmenter les dépenses ainsi que les recettes. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise cette décision modificative.

#### Suppression de l'adhésion au Comité National d'Action Sociale

En raison d'une non-utilisation de la part des agents et d'un fort coût d'adhésion, Monsieur le Maire propose le non renouvellement de l'adhésion à cet organisme pour 2015.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas renouveler cette adhésion.

#### Subventions voyages scolaires

- Ecole de Courlans : Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de l'école de Courlans concernant un voyage scolaire à Lamoura auquel participeront 10 enfants de Chilly le Vignoble.

- Ecole de Messia sur Sorne : Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de la part de l'école de Messia concernant différents voyages scolaires (Agde, Paris et Levier) auxquels participeront 39 enfants de Chilly le Vignoble.

Après avoir délibéré du taux de participation de la commune, auparavant à 15% du coût du voyage brut par enfant, le conseil municipal décide de subventionner ces différents voyages scolaires en fonction du nombre d'enfants de Chilly qui y participeront ; à 7 voix pour rester à 15% (Petitjean B, Dubois F, Robin M, Megard J, Wolff JC, Martinez H, Saffrey C) et à 5 voix pour ne participer qu'à hauteur de 10% (Qochih Z, Gricourt Ph, Picard M, Nouvelot C, Pascoa J) ; ainsi qu'1 abstention (Chambard F).

Soit pour l'école de Courlans, une subvention de 340,15€ et 1661.55€ pour l'école de Messia.

#### Tracteur- tondeuse – balayeuse - déneigeuse

Suite au dernier conseil municipal durant lequel il avait été décidé de choisir le tracteur de la marque Kubota et après démonstration des deux tracteurs Iseki et Kubota, les élus ont été amenés à revoir leur choix d'investissement pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir le tracteur de la marque Iseki proposé par la société Claas par 8 voix (Saffrey C, Megard J, Wolff JC, Petitjean B, Dubois F, Martinez H, Chambard F, Robin M) contre 5 voix pour rester sur le choix initial (Qochih Z, Pascoa J, Picard M, Jaillet J, Nouvelot C), et 1 abstention (Gricourt Ph).

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe de la possibilité d'une subvention du Conseil général d'un montant de 5 650.49€ pour un investissement de 26165.33€ HT, reprise du tracteur inclus.

Le dossier de subvention sera déposé courant de semaine prochaine.

#### Prime pour le personnel

Au vu de la motivation et de l'implication du personnel communal, Monsieur le Maire souhaite mettre en place une prime « de fin d'année ». Il a été décidé d'instaurer une prime d'Indemnité des Missions.

Cette prime est calculée en fonction du grade de chaque employé (montant annuel de référence, arrêté du 24/12/2012) et d'un coefficient multiplicateur maximal de 3.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une prime aux 3 employés communaux.

#### Adhésion au SIDEC

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adhérer aux services mutualisés du SIDEC (logiciel informatique, dépannage, Géo jura..) pour un coût de 2094€.

#### Eclairage public

- Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe expose le projet d'éclairage public dans la rue du lavoir pour un coût total de 5829.10€. Ce projet devrait être réalisé courant du mois de janvier 2015.

- Mme la 3<sup>ème</sup> adjointe informe le Conseil municipal d'une proposition du Sidec pour la mise en place d'une convention sur l'entretien de l'éclairage public(e-lum) mais celle-ci semble moins avantageuse financièrement pour la commune. Cette proposition sera étudiée lors de la prochaine réunion de la commission voirie.

#### Travaux de rénovation d'un local communal pour accueillir un cabinet infirmier

Lors du conseil municipal du 09 septembre 2014, Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe avait déjà informé le conseil d'une subvention possible du Conseil Général du Jura. Une partie de cette subvention sera donc dédiée à la rénovation du local, soit 3 551.51€ de subvention pour un montant global de travaux de 11 838.38€ HT. Le prix du loyer sera voté lors d'un prochain conseil mais devrait correspondre à environ 250€ mensuel pour un local de 21m<sup>2</sup>.

#### Subvention comité des fêtes et de bienfaisance

Comme il l'avait été décidé lors du conseil municipal du 07 octobre 2014, il était prévu que la commune participe à hauteur de 120€ pour indemniser la personne qui a animé l'atelier jus de pommes.

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe propose que cette subvention soit versée au comité des fêtes et de bienfaisance qui la reversera à l'animateur de cette journée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de verser cette subvention au comité des fêtes.

#### Location salle à côté de la bibliothèque

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de plusieurs administrés pour louer cette nouvelle salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide de ne pas louer cette salle à des particuliers. Cependant, Monsieur le 2<sup>ème</sup> adjoint propose de réfléchir à la location de cette salle pour des séminaires.

A la demande des conseillers municipaux, un bilan financier de la rénovation de la salle sera présenté lors du prochain conseil et une réflexion sera prochainement menée afin de nommer cette salle.

#### Avancement du site internet

Mme Caroline Saffrey informe, que lors de la dernière réunion de la commission communication concernant la création du site internet de la municipalité, les membres ont choisi le prestataire Réseau des communes.

Aujourd'hui, la commission travaille sur l'arborescence de ce site, mais également sur comment coordonner au mieux l'ensemble des informations pour optimiser le temps et l'énergie des uns et des autres.

### Bulletin municipal

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe qu'un bulletin d'une trentaine de pages sera distribué mi-janvier aux habitants de la commune.

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe des différents devis concernant la mise en page et l'impression du bulletin qui cette année, seront confiés à une agence de communication.

L'entreprise ABM Graphic propose un devis à 2 110€Ht pour 28 pages, Facilacom : 2650€ht pour 32 pages et Esprit nomade 2550€ht pour 32 pages.

A l'unanimité, et après en avoir délibéré, le conseil municipal choisit l'agence Esprit Nomade pour cette réalisation.

### Bilan concert baroque

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint présente le bilan du Concert Haendel donné le vendredi 28 novembre dans l'église de Chilly-le-Vignoble. Il apparaît que celui-ci a été sans contestation une belle réussite tant sur le plan musical et artistique, que sur le plan organisationnel. Cette réussite a été saluée par la quasi-totalité des personnes présentes, plus de 210, dont près de 60 habitants de la commune, qui pour beaucoup d'entre eux et pour la première fois, découvraient la Musique Baroque du XVIII<sup>ème</sup> siècle. La totalité des billets mis en vente a trouvé preneurs et près de 60 demandes ont dû être refusées durant la journée du vendredi 28 novembre. L'équilibre financier a ainsi pu être largement assuré et la réserve de 500 € votée initialement par le Conseil Municipal s'est avérée sans objet et n'a donc pas été utilisée. A l'issue de ce concert, une collation a été offerte par la municipalité aux musiciens et aux bénévoles qui ont participé à la réussite de cette manifestation.

Une affiche du concert a été encadrée et permet d'exposer ce premier évènement. Celui-ci conforte donc le Conseil Municipal dans sa volonté d'élaborer un « projet culturel » à l'échelle de la Commune, dont les contours, la nature, la forme et le contenu restent encore à définir, mais devraient se préciser assez rapidement.

### Projets 2015

Monsieur le Maire informe que sur les 5 prêts bancaires que la commune rembourse actuellement, 3 prendront fin en 2015 ce qui permettra de réfléchir à la mise en œuvre d'autres projets comme par exemple l'aménagement de la salle des fêtes, du préau de l'ancienne école, l'achat d'un véhicule électrique ainsi que le nettoyage toit de l'église.

Une réunion est prévue le lundi 29/01/2015 afin de discuter plus longuement de ces projets en vue du budget 2015/2016.

### Informations diverses :

-Vœux 2015 : les vœux de la municipalité auront lieu le vendredi 16 janvier 2015 à 19h. Une rétrospective des actions menées lors de l'année écoulée vous sera présentée ainsi que les projets 2015.

-Décoration de Noël : de nouvelles décorations ont été installées par la commune grâce à la location d'une nacelle et au travail de M. Régis Vaillaux et de M. Béryl Birbaud.

-Contrats d'entretiens des chaudières des locataires : à vérifier

-Contrat d'assurance du personnel : contrats à revoir car coût élevé, une étude est en cours.

-Info SICTOM : Les bacs des poubelles doivent rester dehors en période de neige ; les tarifs augmenteront en 2015.

-La commission voirie sécurité va se réunir afin d'étudier un nouveau plan de circulation

-La commission finances se réunira le 05 février 2015 pour finaliser le budget 2015.

La mairie sera fermée du mardi 23 décembre au dimanche 04 janvier.

Une permanence exceptionnelle est mise en place le mercredi 31 décembre de 10h à 12h pour les inscriptions sur les listes électorales.

Clôture de la séance à 23H20  
**PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeu**

CHILLY-LE-VIGNOBLE, le 16/12/2014  
Le Maire  
Philippe GRICOURT

